

Crédits supplémentaires pour 2002
(1^{ère} série)

Préavis N°2002/28

Lausanne, le 6 juin 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2002, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
A. Budget de fonctionnement	fr.	fr.
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>11'343'700.-</u>	<u>99'900.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 30 du préavis)</i>	<u>86'000.-</u>	<u>500.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 32 du préavis)</i>	<u>54'400.-</u>	<u>0.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		D I R E C T I O N S							TOTAL PAR NATURE		
		Administration générale et finances	Sécurité publique	Culture, sport, patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement	Services industriels			
CHARGES PAR NATURE	30	Charges de personnel		1'067'300 (indexation des traitements)							1'067'300
	300	Rétribution des autorités		80'000							80'000
	301	Traitements			268'000	427'700		40'800			736'500
	303	Cotisations aux assurances sociales			19'000	27'700		2'900			49'600
	304	Cotisations à la caisse de pensions			52'000	48'900		3'200			104'100
	305	Assurance-accidents				5'000					5'000
	310	Imprimés et fournitures de bureau				37'700			2'800		40'500
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		13'000	52'600			24'600		115'000	205'200
	313	Marchandises					80'000	3'700		10'000	93'700
	314	Entretien des biens immobiliers				401'200		154'600			555'800
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations							33'000	80'000	113'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation				12'000		3'300			15'300
	317	Déplacements, débours, dédommagements				12'800			4'000		16'800
	318	Autres prestations de tiers		66'700	239'400	44'700		335'200	76'700	43'600	806'300
	319	Impôts, taxes et frais divers				32'200	30'000	500	15'000	118'000	195'700
	351	Participation à des charges cantonales						619'700	6'590'200		7'209'900
	352	Participation à des charges de communes					4'000				4'000
	365	Subventions à des institutions		45'000							45'000
	TOTAL PAR DIRECTION (*)		204'700	631'000	1'049'900	114'000	1'188'500	6'721'700	366'600	11'343'700	
	TOTAL DES RECETTES			1'800	75'200		22'900			99'900	
	Page du préavis		page 3	page 6	page 10	page 15	page 17	page 23	page 27		

(*) Non compris l'indexation des traitements

CHARGES DE PERSONNEL

		Budget	Crédit suppl.
30	Charges de personnel	fr. 416'982'800.-	fr. 1'067'300.-

Adaptation des traitements du personnel communal et des conseillers municipaux au renchérissement dès le 1^{er} janvier 2002.

Ce crédit supplémentaire sera réparti ultérieurement dans les paragraphes budgétaires adéquats.

Sur la base de l'indice des prix à la consommation de novembre 2001, les traitements du personnel communal ont été indexés de 0,3% (indice 101.40).

La précédente indexation de 1,9 % (indice 101.10) a été accordée le 1^{er} janvier 2001.

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			S E R V I C E S					
			1000	1100	1300	1700	1801	TOTAL PAR NATURE
			Conseil communal	Secrétariat communal	Service des études générales et relations extérieures	Service de presse et d'information	Unité d'évaluation et de conseil	
CH. PAR NATURE	300	Rétribution des autorités	80'000					80'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		13'000				13'000
	318	Autres prestations de tiers				32'200	34'500	66'700
	365	Subventions à des institutions			45'000			45'000
	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES		80'000	13'000	45'000	32'200	34'500	204'700
TOTAL DES RECETTES								
Page du préavis			page 3	page 4	page 4	page 5	page 5	

100 Autorités**1000 Conseil communal**

		Budget	Crédit suppl.
1000.300	Rétribution des autorités	fr. 240'000.-	fr. 80'000.-

Le 21 janvier 2002, le Conseil communal décidait d'augmenter les indemnités accordées à ses membres. Cette décision entraînera une augmentation des charges par rapport au montant budgétisé, et ce de deux manières :

- Indemnités pour les séances plénières du Conseil communal :
Augmentation de l'indemnité de fr. 50.- à fr. 80.- par séance plénière du Conseil communal
- Indemnités pour participation aux travaux des commissions et rapports :
Tarif modifié dans différentes proportions (cf. extrait du procès-verbal du 21 janvier 2002)

Nous estimons que la décision du 21 janvier 2002 affectera le budget 2002 comme suit :

1. Jetons de présence pour séances du Conseil communal :
Coût total estimé pour 22 séances en 2002 : fr. 176'000.-
2. Indemnités pour participation aux travaux des commissions et rapports
Coût total estimé en 2002 : fr. 144'000.-

Le total des chiffres 1 et 2 fait apparaître un excédent de charges de fr. 80'000.- par rapport au montant budgétisé.

110 Secrétariat municipal

1100 Secrétariat communal

		Budget	Crédit suppl.
1100.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 35'000.-	fr. 13'000.-

Les mutations intervenues au sein de la Municipalité ont entraîné le réaménagement de certains bureaux et des achats de mobilier qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget.

1300 Service des études générales et relations extérieures

		Budget	Crédit suppl.
1300.365	Subventions à des institutions	fr. 2'936'000.-	fr. 45'000.-

Expo 02 - Pavillon vaudois à Yverdon-les-Bains

La réalisation du pavillon susmentionné "Espace vaudois, un art de vivre" a été rendue possible grâce à l'appui financier des communes vaudoises, ces dernières ayant été consultées par les préfets des différents districts du canton. Toutefois, à l'heure actuelle (26.03.2002), Lausanne ne s'est pas encore engagée formellement, contrairement aux onze autres communes du district.

Le 13 mars 2002, au cours de la réunion des syndics du district, le sujet a été porté à l'ordre du jour et Lausanne a accepté de participer à l'opération, pour autant qu'elle puisse y traiter un des thèmes de son choix, à savoir : M2 ou le sport à Lausanne, avec une nette préférence pour M2, qui sera le thème retenu si le Conseil d'Etat accepte le projet, ce qui paraît vraisemblable aujourd'hui.

1700 Service de presse et d'information

		Budget	Crédit suppl.
1700.318	Autres prestations de tiers	fr. 155'000.-	fr. 32'200.-

Lors de l'établissement du rapport-préavis n°39, "Rénovation et développement du site internet de la Ville de Lausanne", aucun contrat de maintenance n'avait été budgétisé car cette démarche devait être effectuée au sein de l'administration communale. Cependant, la maintenance d'un gestionnaire de site (GDA) tel que celui développé pour www.lausanne.ch par le fournisseur mandaté aurait nécessité une formation complémentaire et le renforcement des collaborateurs du SOI. Le comité de pilotage a donc décidé de confier directement le mandat audit fournisseur et ce jusqu'en 2005.

Par ailleurs, le contrat n'ayant été signé qu'en décembre 2001, il était impossible d'en faire figurer le coût total, soit fr. 57'200.-, au budget 2002. Dès 2003, il sera porté au budget de fonctionnement du service.

Le comité ayant renoncé à développer une application pour les paiements électroniques, le montant sera pris en charge partiellement par le budget à hauteur de fr. 25'000.-.

180 Service de la révision**1801 Unité d'évaluation et de conseil**

		Budget	Crédit suppl.
1801.318	Autres prestations de tiers	fr. 0.-	fr. 34'500.-

La gestion de la "relation-client" a fait l'objet d'un soin particulier aux Services industriels avec la mise en place du projet SI-futur. Une extension à l'ensemble de l'administration des méthodes et des procédés mis en œuvre aux SI peut conduire à une amélioration de la qualité des contacts entre la ville et la population. Une étude d'opportunité dans la continuité des travaux entrepris aux SI est indispensable. Les bénéfices attendus de cette étude sont les suivants :

- Evaluation des avantages et inconvénients des canaux possibles de relation avec la population (guichet unique, e-mail, téléphone, "espace-clients", guichets traditionnels...)
- Compréhension des comportements et des attentes des usagers de l'administration
- Proposition d'actions et d'orientations pour l'avenir.

Le montant demandé correspond à un travail d'expert de 20 jours au tarif de fr. 1'600.- (HT) par jour, soit un coût total de fr. 34'500.- TVA comprise.

2. SECURITE PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		2002 Abattoirs	2300 Service du contrôle des habitants	2400 Services généraux	2401 Sécurité publique	2402 Sécurité du trafic et stationnement	2500 Secours et incendie	
CH. PAR NATURE	301 Traitements						268'000	268'000
	303 Cotisations aux assurances sociales						19'000	19'000
	304 Cotisations aux caisses de pensions						52'000	52'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		35'000	12'000		5'600		52'600
	318 Autres prestations de tiers	150'000			89'400			239'400
TOTAL SECURITE PUBLIQUE		150'000	35'000	12'000	89'400	5'600	339'000	631'000
TOTAL DES RECETTES					1'800			1'800
Page du préavis		page 6	page 7	page 7	page 8	page 8	page 9	

200 Service administratif

2002 Abattoirs

		Budget	Crédit suppl.
2002.318	Autres prestations de tiers	fr. 130'000.-	fr. 150'000.-

Comme expliqué dans le cadre de la demande de crédit supplémentaire de 2^{ème} série 2001, relative au même objet, les chaînes d'abattage des abattoirs de Malley ne peuvent fonctionner que dans la mesure où au moins une personne est disponible par poste de travail, soit 14 collaborateurs sur la chaîne d'abattage, un collaborateur au traitement des dépouilles et un collaborateur pour les frigos, ce qui représente au total 16 personnes. Or, la Société d'exploitation des abattoirs ne peut plus, vu les faibles quantités traitées à Malley, accorder des salaires décents à ses membres et employés, sans un complément de rémunération.

C'est pourquoi, si l'on veut assurer, à Malley, jusqu'à fin juillet 2002, les abattages et autres prestations, notamment en matière de police des épizooties, il apparaît indispensable de poursuivre l'octroi d'un complément de rémunération à la Société d'exploitation, sur la base de décomptes précis que celle-ci continuera à être appelée à établir à ce sujet. Les montants inscrits au budget de l'office des abattoirs pour l'année en cours étant insuffisants, un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

Rappelons que les abattoirs fermeront à fin septembre 2002.

2300 Service du contrôle des habitants

		Budget	Crédit suppl.
2300.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 15'000.-	fr. 35'000.-

Dès le 1^{er} janvier 2003 et suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les documents d'identité (LDI) et de son ordonnance (OLDI), le service du contrôle des habitants (CH) reprendra la gestion des documents d'identité, à savoir le passeport et la carte d'identité. Il aura la charge de récolter les renseignements nécessaires, afin de les fournir à l'autorité cantonale compétente, tâche qui incombe actuellement, en ce qui concerne les cartes d'identité, au Corps de police. Pour accomplir cette nouvelle mission, le CH devra disposer du personnel, des surfaces et du matériel nécessaires

Dans ce sens, outre le fait que les montants budgétisés pour l'année en cours doivent permettre d'engager deux nouveaux collaborateurs dès le 1^{er} septembre 2002, afin d'en assurer la nécessaire formation préalable, l'attribution, à Beau-Séjour, de locaux supplémentaires pour la création d'un "bureau des papiers d'identité" ne créera pas de charges supplémentaires. En revanche, si le matériel de l'actuel bureau de la carte d'identité pourra être en grande partie récupéré, celui qui sera affecté à la gestion des passeports doit être acquis.

Conséquence de ce qui précède, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 35'000.- s'avère indispensable pour couvrir l'achat d'une caisse enregistreuse, ainsi que le matériel et le mobilier complémentaires permettant, d'une part d'accueillir les clients dans de bonnes conditions et, d'autre part, d'installer convenablement les futur(e)s collaborateurs(trices) du nouveau bureau en cause.

240 Corps de police**2400 Services généraux**

		Budget	Crédit suppl.
2400.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 214'000.-	fr. 12'000.-

A fin 2001, quelques membres de la Police judiciaire ont eu l'opportunité d'être formés à l'utilisation d'un logiciel spécialisé dans l'analyse de données complexes, acquis par la Police de sûreté vaudoise. Ce logiciel se compose d'outils de visualisation, destinés à faciliter la tâche de l'enquêteur, surtout lorsque le volume de données rend illusoire la recherche manuelle de relations entre celles-ci. De fait, il offre, en particulier, les fonctionnalités suivantes :

- représentation des relations entre personnes, organisations, objets (bâtiments, véhicules etc.), manières de transfert (par exemple d'argent ou de drogues),
- établissement de diagrammes de réseau mettant en évidence les liens entre propriétaires de téléphones portables, par exemple,
- analyse automatique rapide permettant l'identification des informations clés,
- mise en évidence de liens temporels entre les événements,
- mise en évidence des causes et des effets entre événements,
- confirmation de déclarations ou découverte de contradictions entre divers témoignages,
- simulation d'événements.

L'acquisition d'une licence d'utilisation de ce logiciel constituerait un atout supplémentaire précieux pour les enquêteurs, notamment ceux de la brigade des stupéfiants, qui sont appelés journellement à recouper nombre de données fragmentaires. Dans ce sens, et compte tenu des besoins sans cesse accrus en matière de lutte contre la criminalité, en particulier contre le trafic et la consommation de produits stupéfiants, l'achat de cet outil de travail devrait intervenir à bref délai.

Toutefois, le prix d'une telle licence s'élevant à fr. 12'000.-, le budget du Corps de police pour l'année en cours ne permet pas d'absorber cette dépense. Dès lors, l'octroi d'un crédit supplémentaire d'un montant correspondant s'avère nécessaire.

2401 Sécurité publique

		Budget	Crédit suppl.
2401.318	Autres prestations de tiers	fr. 133'000.-	fr. 89'400.-

Dans le courant du second semestre de 2001, un crédit supplémentaire de fr. 49'700.-, destiné à permettre l'analyse du fonctionnement de la Police judiciaire, a été accordé pour financer les étapes 1 à 3 de la démarche prévue, portant sur un état de la situation, des entretiens individuels et des travaux de groupe.

Au stade actuel de l'opération, il s'avère nécessaire de compléter la troisième étape, avant de passer aux étapes 4 et 5, prévues et annoncées dans le demande de crédit supplémentaire de l'an passé. De fait, afin d'optimiser les résultats de l'analyse de la situation, sur la base desquels seront arrêtées les mesures correctrices propres à ramener une ambiance de travail de qualité, il convient de permettre à l'ensemble du personnel de la Police judiciaire de participer activement à la démarche et de s'exprimer personnellement. En conséquence, le nombre des groupes appelés à conduire une réflexion doit être augmenté.

Cela étant, la somme globale, nécessaire pour achever l'opération, s'élève à fr. 89'400.-; elle se décompose comme suit :

Etape 3	Entretiens par groupes		
	Coût supplémentaire de l'étape 3	fr.	70'000.-
Etapas 4 et 5	Rapport de synthèse, suivi d'un rapport final		
	Coût des étapes 4 et 5	fr.	19'400.-

Les disponibilités budgétaires pour l'année 2002 ne comprenant pas la somme précitée, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

2402 Sécurité du trafic et stationnement

		Budget	Crédit suppl.
2402.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 57'300.-	fr. 5'600.-

Le scooter Peugeot 125, immatriculé VD 51462, mis en circulation le 9 septembre 1997 et dont le compteur affiche 24'104 kilomètres, a été mis hors d'usage lors d'un accident de la circulation survenu le 13 février 2002.

Afin que le Corps de police puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer sans attendre ce véhicule. En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'un nouveau scooter.

Pour le surplus, il convient de relever qu'un montant de fr. 1'750.-, correspondant à la valeur vénale du véhicule accidenté, sera prélevé sur le fonds communal pour risques non assurés et inscrit sous la rubrique 2401.424 « Plus-values, produits exceptionnels » du budget du Corps de police.

250 Service de secours et d'incendie**2500 Secours et incendie**

		Budget		Crédit suppl.
2500.301	Traitements	fr.	12'921'400.-	fr. 268'000.-
2500.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	788'300.-	fr. 19'000.-
2500.304	Cotisations aux caisses de pensions	fr.	1'870'000.-	fr. 52'000.-

Dans le courant de l'année 2001, l'association du personnel du Service de secours et d'incendie (SSI) a formulé diverses revendications. Après négociations, la Municipalité a admis d'octroyer, dès le 1^{er} avril 2002, une classe supplémentaire de traitement à l'ensemble des collaborateurs du SSI, à l'exclusion du personnel administratif et des ambulanciers, afin de tenir compte de la dangerosité accrue du métier de sapeur-pompier.

Corollaire de ces mesures, les montants inscrits au budget de l'année en cours pour le paiement des salaires et des charges sociales ne permettent pas de couvrir les nouvelles dépenses ainsi générées.

3 CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		3200 Forêts	3202 Vignobles	3300 Gestion des immeubles	3400 Bâtiments administratifs	3600 Service de la culture	3800 Service des sports	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	312'700		28'000		87'000		427'700
	303 Cotisations aux assurances sociales	20'000		1'900		5'800		27'700
	304 Cotisations à la caisse de pensions	43'900		1'000		4'000		48'900
	305 Assurance-accidents	4'600		400				5'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau					37'700		37'700
	314 Entretien des biens immobiliers	219'300	61'900		120'000			401'200
	316 Loyers et redevances d'utilisation						12'000	12'000
	317 Déplacements, débours, dédommagements	12'800						12'800
	318 Autres prestations de tiers					44'700		44'700
	319 Impôts, taxes et frais divers					32'200		32'200
TOTAL CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE		613'300	61'900	31'300	120'000	211'400	12'000	1'049'900
TOTAL DES RECETTES						75'200		75'200
Page du préavis		page 10	page 11	page 12	page 12	page 13	page 14	

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3200 Forêts

		Budget	Crédit suppl.
3200.301	Traitements	fr. 1'851'000.-	fr. 312'700.-
3200.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 120'500.-	fr. 20'000.-
3200.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 228'200.-	fr. 43'900.-
3200.305	Assurance-accidents	fr. 52'000.-	fr. 4'600.-
3200.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 128'000.-	fr. 12'800.-

Compte tenu de la politique municipale en matière d'emploi, la Municipalité a décidé de régulariser la situation de huit ouvriers travaillant à l'année pour le service des forêts, domaines et vignobles dans des entreprises privées.

Une augmentation de la masse salariale et des indemnités horaires sera donc enregistrée dans les comptes. Toutefois, elle sera compensée par une économie de fr. 394'000.- dans la rubrique 3200.318 "Prestations de tiers".

		Budget	Crédit suppl.
3200.314	Entretiens des biens immobiliers	fr. 120'000.-	fr. 219'300.-

Le 27 septembre 2001, le service des forêts, domaines et vignobles présentait une demande de crédit supplémentaire 2^{ème} série de fr. 297'100.- pour la mise en conformité de diverses installations au Boscal (réflexion amorcée à la suite de la pollution survenue sur le site de la compostière de la Tuilière le 23 janvier 2001).

Compte tenu de la complexité des travaux et du retard pris par les entreprises, ceux-ci n'ont pas pu être terminés durant l'année 2001. Les factures payées sur l'exercice 2001 représentent un montant de fr. 77'773.60. Il reste donc pour fr. 219'326.40 de travaux à terminer et à honorer sur le budget 2002.

3202 Vignobles

		Budget	Crédit suppl.
3202.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 200'000.-	fr. 61'900.-

Rupture du bail au Clos des Moines - Indemnité de départ due au locataire

Par courrier du 26 janvier 2002, les locataires ont confirmé leur intention de quitter leur appartement dans le plus court délai possible.

Historique

En 1997, à la suite du départ volontaire d'un des vignerons du Clos des Moines, un logement de fonction s'est retrouvé vacant. Ce dernier, sans grand confort, est resté inoccupé quelques mois. Une famille habitant Rivaz s'est intéressée à reprendre l'objet dans l'état, mais avec la garantie d'un bail d'une durée de 10 ans afin de pouvoir amortir les importants investissements effectués (équipements et travaux à sa charge). Les locataires se sont installés dans cet appartement le 1^{er} août 1998.

Travaux réalisés par le locataire - Participation financière

Les travaux de rénovation importants dont les locataires ont assumé la charge financière sont les suivants : installation sanitaire, équipement et aménagement d'une cuisine agencée, peinture complète des murs et boiseries, sol, carrelages, vitrification. A cela s'ajoute une participation financière de fr. 25'000.- pour l'installation du chauffage central (selon bail, avec amortissement sur 20 ans).

Indemnité de départ due au locataire

Avec un départ des locataires au 30 juin 2002, la valeur résiduelle de l'installation de chauffage se monte à fr. 20'104.- et les autres travaux réalisés à fr. 41'804.- (fournitures comprises); soit un montant total de fr. 61'908.-.

Lieu d'accueil, tourisme rural

Obligation de la propriétaire : Les obligations légales de la propriétaire consistent à proposer un arrangement financier global avec une reprise du bail à loyer et dédommagement au prorata des années d'occupation des travaux réalisés par les locataires (sans enrichissement illégitime) ou laisser les locataires rechercher un sous-locataire afin d'amortir le montant des travaux réalisés dans l'appartement.

Pourquoi ne pas relouer : L'exploitation viti-vinicole du domaine provoque des inconvénients majeurs pour des locataires non-exploitants (accès au bâtiment et parage des véhicules parfois difficiles, gaz de fermentation pendant et après les vendanges, nuisances sonores dues aux travaux des machines viticoles et

aux machines de caves, pompes, refroidisseurs, tireuses, véhicules de transport de marchandises). L'option de la sous-location est encore plus problématique.

Valorisation de l'espace libre : Au Clos des Moines, seul un petit carnotzet pouvant recevoir au maximum une dizaine de personnes est un lieu d'accueil de qualité. Pour cette raison, les réceptions de groupes ou de clientèle se sont toujours faites dans le domaine voisin du Clos des Abbayes. Aujourd'hui, cet appartement s'inscrit parfaitement pour l'accueil du public : grande terrasse panoramique, salle de réception équipée (cuisine agencée) avec aussi plusieurs chambres pour une future offre de tourisme rural.

330 Service des gérances

3300 Gestion des immeubles

		Budget	Crédit suppl.
3300.301	Traitements	fr. 2'787'000.-	fr. 28'000.-
3300.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 180'800.-	fr. 1'900.-
3300.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 364'800.-	fr. 1'000.-
3300.305	Assurance-accidents	fr. 47'200.-	fr. 400.-

La secrétaire du chef de service des gérances bénéficiera d'un congé maternité de quatre mois à compter, selon toutes probabilités, depuis le mois de juin 2002. Ledit congé maternité sera vraisemblablement accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement de l'enfant, voire d'une période de vacances.

Les spécificités du poste (fonction de CAP, secrétariat, économe, accueil, etc.) inhérentes à la direction du service des gérances, soit du chef de service et de deux adjoints au chef de service, nécessitent un remplacement lors d'une absence de longue durée afin de garantir la continuité et la bonne marche de l'ensemble du service.

L'engagement temporaire d'un(e) collaborateur(trice), pour une durée maximale de six mois, doit être prévu afin d'assurer la transition et une prise de contact avec la titulaire avant son départ en congé maternité.

3400 Bâtiments administratifs

		Budget	Crédit suppl.
3400.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'300'000.-	fr. 120'000.-

Dans le cadre de la répartition des locaux libérés par le Service d'assainissement et le bureau des imprimés et du matériel (BIM), un espace d'environ 350 m² sera attribué au Service du personnel et des assurances (SPA) au rez-de-chaussée du bâtiment de Beau-Séjour 8.

Les aménagements minimums nécessaires à l'accueil des collaborateurs du SPA comprennent : le câblage informatique de certaines zones, le cloisonnement de grandes surfaces pour créer des bureaux individuels, la réfection des peintures et des revêtements de sol, certains travaux de menuiserie (fournitures de portes, modifications d'ouverture), ainsi que quelques travaux annexes tels que le rafraîchissement du couloir d'accès et des sanitaires Nord-Est.

Le montant des aménagements indispensables à la réutilisation de ces espaces est estimé à fr. 120'000.-.

Les autres coûts, qui se limiteront à un rafraîchissement minimum et au remplacement de certaines moquettes, seront pris en charge dans le cadre du budget d'entretien courant du Service des gérances (3400.314).

3600 Service de la culture

		Budget		Crédit suppl.	
3600.301	Traitements	fr.	3'859'900.-	fr.	87'000.-
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	253'900.-	fr.	5'800.-
3600.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	458'100.-	fr.	4'000.-

Collection de l'art brut

- 1) Un secrétaire du musée est absent pour maladie de longue durée depuis le 1^{er} avril 2001. Un auxiliaire a été engagé pour le remplacer, ce qui représente jusqu'à la fin de l'année un coût de fr. 60'000.-.
- 2) La conservatrice-assistante sera absente pour cause de congé maternité. Une auxiliaire sera engagée pour la remplacer de mi-juin à fin octobre 2002, ce qui représente un coût de fr. 27'000.-.

		Budget		Crédit suppl.	
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr.	400'000.-	fr.	37'700.-

Le Musée historique a reçu à l'occasion de l'exposition *Géa Augsburg*, des dons pour un montant de plus de fr. 99'000.-. Sur cette somme, fr. 34'500.- sont destinés à payer une partie de l'impression du catalogue et du matériel publicitaire, et fr. 3'200.- sont prévus pour des annonces de presse.

Ce montant total de fr. 37'700.- est donc entièrement compensé par une recette (3600.439)

		Budget		Crédit suppl.	
3600.318	Autres prestations de tiers	fr.	260'000.-	fr.	44'700.-

- 1) Guide Gallimard Lausanne et la région du Léman : fr. 25'000.-

Dès 1999, le Service de la culture a projeté l'édition d'un guide-découverte mettant en valeur le patrimoine non seulement architectural et historique, mais également humain de la Ville de Lausanne. Le 25 janvier 2001, la Municipalité acceptait le projet de convention liant la Ville de Lausanne et les Editions Nouveaux Loisirs pour la publication de ce *guide Lausanne et la région du Léman*.

La participation de la Ville à ce projet s'élève à FF 700'000.-, dont FF 250'000.- ont déjà été versés à la signature de ladite convention. Sur le plan de financement adopté par la Municipalité pour les FF 450'000.- restants à payer, un acompte de fr. 25'000.- était prévu au budget 2001 du Service de la culture (1400.318). Il n'a pas pu être payé car, selon la convention signée en février 2001, le versement du solde sera effectué à la remise des exemplaires hors commerce, prévue finalement dans le courant de l'automne 2002.

Au vu de ce qui précède, nous sollicitons un crédit de fr. 25'000.- compensé par la non-dépense de cette somme en 2001.

- 2) Musée historique : fr. 5'300.-

Le Musée historique a reçu à l'occasion de l'exposition *Géa Augsburg*, des dons pour un montant de plus de fr. 99'000.-. Sur cette somme un montant de fr. 5'300.- est destiné à payer des honoraires.

Ce montant de fr. 5'300.- est donc entièrement compensé par une recette (3600.439).

- 3) Collection de l'art brut : fr. 14'400.-

Une importante rétrospective consacrée à Louis Soutter est prévue au début 2003 conjointement à la Collection de l'art brut et au Kunstmuseum de Bâle. Elle nécessite l'engagement d'un assistant scientifique à 40 % de juillet à décembre 2002. Ce mandat est indispensable pour l'organisation de cette exposition (contacts et relations avec les collections privées et publiques, demandes de prêts,

organisation du transport et des assurances, suivi de la version française du catalogue, etc.). Ce mandat n'a pas pu être prévu au budget 2002 car la nouvelle conservatrice, qui met sur pied cette exposition, n'a été engagée qu'en septembre 2001. Ce mandat représente un coût de fr. 14'400.-.

		Budget	Crédit suppl.
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 400'000.-	fr. 32'200.-

Le Musée historique a reçu à l'occasion de l'exposition *Géa Augsbourg*, des dons pour un montant de plus de fr. 99'000.-. Sur cette somme un montant de fr. 32'200.- est destiné à payer une partie du montage de l'exposition, ainsi que de l'affichage.

Ce montant de fr. 32'200.- est donc entièrement compensé par une recette (3600.439).

3800 Service des sports

		Budget	Crédit suppl.
3800.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 68'000.-	fr. 12'000.-

En raison du succès rencontré par le badminton dans les disciplines sportives dispensées dans l'action Sport Bien-Etre, il a été nécessaire d'organiser des séances supplémentaires et ceci jusqu'à fin décembre 2002.

Cet accroissement des dépenses sera partiellement compensé par une augmentation des recettes inscrites sous la rubrique 3800.434. La finance d'inscription des participants à cette discipline ayant été portée de fr. 60.- à fr. 80.- dès le début de la 2^{ème} session 2002, soit dès septembre.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S		TOTAL PAR NATURE
		4602 Gestion du réseau des eaux usées	4700 Service des eaux	
CH. PAR NATURE	313	Marchandises	80'000	80'000
	319	Impôts, taxes et frais divers	30'000	30'000
	352	Participation à des charges de communes	4'000	4'000
	TOTAL TRAVAUX		4'000 110'000	114'000
		TOTAL DES RECETTES		
Page du préavis		page 15	page 15	

460 Service d'assainissement

4602 Gestion du réseau des eaux usées

		Budget	Crédit suppl.
4602.352	Participation à des charges de communes	fr. 7'000.-	fr. 4'000.-

Les eaux usées de la région de Vernand transitent, moyennant une redevance, par le collecteur intercommunal de concentration de la Mèbre et de la Sorge, propriété des communes de Chavannes, Crissier, Ecublens, Renens et St-Sulpice.

La facture de la taxe due pour l'année 2000 n'est pas parvenue à temps pour être inscrite aux comptes de l'exercice précédent. Dès lors, elle vient s'ajouter à celle due pour l'année 2001 et le montant prévu à cet effet au budget s'en trouve dépassé.

4700 Service des eaux

		Budget	Crédit suppl.
4700.313	Marchandises	fr. 200'000.-	fr. 80'000.-

Le service des eaux n'a pas prévu de budget carburant pour 2002. En effet, cette charge était assumée par le Magesi.

Depuis le début 2002, suite au rattachement du service à la Direction des travaux, le Magesi facture le carburant à ce service. C'est pourquoi un nouveau sous-compte a été ouvert, avec un budget initial de zéro franc.

En 2001, un montant de fr. 77'404.81 a été dépensé par le Magesi pour le service des eaux, soit 67'352 litres de carburant.

En 2002, la dépense pour la fourniture de carburant est estimée à fr. 80'000.-. Par la prise en charge de ce montant par le service des eaux, le budget du Magesi sera réduit d'autant.

		Budget	Crédit suppl.
4700.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 1'200'000.-	fr. 30'000.-

Lors de la construction de la nouvelle usine de production d'eau à Lutry, la surface occupée a été replantée en vigne. Les premières années, la vigne ne produisait pas et le budget y relatif était diminué, sa culture nécessitant moins de travaux.

Dès 2002 la vigne produira à nouveau, entraînant des coûts supplémentaires pour les travaux de vignolage et de vinification. Lors de l'établissement du budget 2002, ces montants ont été omis.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		5002 Cultes et temples	5300 Service de l'orientation scolaire et professionnelle	5402 Enseignement spécialisé	5601 Accueil d'enfants	5800 Ecoles primaires et secondaires	
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements			40'800		40'800
	303	Cotisations aux assurances sociales			2'900		2'900
	304	Cotisations à la caisse de pensions			3'200		3'200
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	24'600				24'600
	313	Marchandises			3'700		3'700
	314	Entretien des biens immobiliers	47'600	45'200	12'000	49'800	154'600
	316	Loyers et redevances d'utilisation			3'300		3'300
	318	Autres prestations de tiers			335'200		335'200
	319	Impôts, taxes et frais divers			500		500
	351	Participation à des charges cantonales		619'700			619'700
TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION		47'600	69'800	619'700	401'600	49'800	1'188'500
TOTAL DES RECETTES					22'900		22'900
Page du préavis		page 17	page 18	page 19	page 20	page 21	

500 Secrétariat général

5002 Cultes et temples

Budget

Crédit suppl.

5002.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	350'000.-	fr.	47'600.-
----------	---------------------------------	-----	-----------	-----	----------

Réfection des cloches de la Cathédrale : fr. 28'500.-

Le 13 mars 2000, le Secrétariat général a présenté une demande de crédit supplémentaire de fr. 105'300.-, montant décomposé de la manière suivante :

Electricité	fr.	21'600.-
Mécanisme (frappe et mise en volée)	fr.	26'700.-

Réfection-révision des cloches et protection anti-pigeons fr. 57'000.-

Ces travaux ne peuvent toutefois être conduits qu'en parallèle avec le chantier archéologique en cours. Ils n'ont donc pu être effectués que partiellement en 2000 et 2001 et les factures payées durant ces exercices ont représenté un total de fr. 76'806.25 seulement.

Cette demande a donc pour but de retrouver, au budget 2002, le solde de la somme accordée en 2000, qui n'a pas été dépensée puisque les travaux n'ont pas pu être entièrement exécutés au cours des deux années passées.

En détail, elle est justifiée de la manière suivante :

	Payé en 2000	Payé en 2001	A payer en 2002	Coût total
Electricité	14'011.55	4'139.20	6'500.00	24'650.75
Mécanisme (frappe et mise en volée)	8'600.00	17'565.50	2'000.00	28'165.50
Réfection-révision des cloches et protection anti-pigeons	13'084.00	15'606.00	16'200.00	44'890.00
Taille de pierres	.-	3'800.00	1'200.00	5'000.00
Divers et imprévus	.-	.-	2'593.75	2'593.75
Total	35'695.55	41'110.70	28'493.75	105'300.00

Temple de Saint-Matthieu : fr. 19'100.-

D'importantes infiltrations ont été constatées sur la toiture de l'entrée du temple. La sous-couche en liège est touchée et l'eau qui atteint maintenant l'intérieur même des locaux doit, à chaque intempérie, être recueillie avec des récipients disposés en plusieurs endroits du bâtiment.

De tels dommages ne vont qu'en s'aggravant. On peut donc sans grand risque affirmer qu'en pourrissant, la protection de liège cessera de remplir son rôle d'isolant thermique alors que la remise en état de la toiture et de sa structure représentera des frais considérables.

De plus, à la suite d'un acte de vandalisme, un vitrage isolant doit être remplacé.

Coût des travaux :

Remplacement d'un vitrage isolant feuilleté / trempé :	579.85
Étanchéité de la toiture :	14'127.55
Ferblanterie :	<u>4'326.60</u>
TOTAL	19'034.00

5300 Service de l'orientation scolaire et professionnelle

		Budget	Crédit suppl.
5300.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 23'400.-	fr. 24'600.-
5300.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 11'200.-	fr. 45'200.-

Aménagement de locaux pour l'extension du CIP

Le 11 septembre 2001, l'Office régional d'orientation scolaire et professionnelle a présenté une demande de crédit supplémentaire de fr 73'700.-.

La coordination avec l'Office cantonal et le service des bâtiments de l'Etat a pris beaucoup plus de temps que prévu et le chantier n'a pu démarrer qu'en mars 2002.

Cette demande a donc pour but de retrouver, au budget 2002, la somme accordée - sauf le poste loyer et frais de nettoyage, intégré au budget 2002, amendé le 11 décembre 2001 - qui n'a pas été dépensée puisque les travaux n'ont pas été exécutés l'an dernier.

En détail, elle est justifiée de la manière suivante :

Bâtiment : maçonnerie, installations et aménagement intérieurs	42'500.-
Réseau informatique et téléphone	2'700.-
Mobilier	20'000.-
Equipement informatique et location photocopieuse	4'600.-
Participation du propriétaire (déjà déduite s/Bâtiment)	-10'000.-

540 Service de santé des écoles**5402 Enseignement spécialisé**

		Budget	Crédit suppl.
5402.351	Participation à des charges cantonales	fr. 2'670'000.-	fr. 619'700.-

Facture sociale

Plusieurs modifications ont été apportées en automne 2001 à la législation sociale vaudoise et plus particulièrement aux dispositions relatives aux dépenses prises en compte dans le calcul de la facture sociale ainsi qu'aux modalités de répartition de ces dépenses entre Canton et communes. Selon les prévisions de l'Etat de Vaud, le montant de la facture sociale à la charge de la Ville de Lausanne est ainsi passé de fr. 35'615'000.- à fr. 42'824'900.-, soit une augmentation de fr. 7'209'900.-.

Concernant divers régimes sociaux, la facture sociale est répartie entre la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (dépenses concernant l'enseignement spécialisé) et la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. Eu égard à cette répartition, les parts respectives des deux directions évoluent comme suit :

DEJE

Montant budgété	: fr.	2'670'000.-
Montant corrigé	: fr.	3'289'700.-
Différence	: fr.	619'700.-

DSS+E (voir crédit supplémentaire sous rubrique 6000.351)

Montant budgété	: fr.	32'945'000.-
Montant corrigé	: fr.	39'535'200.-
Différence	: fr.	6'590'200.-

Il convient de relever que le montant inscrit à la rubrique 6000.351 (Participation à des charges cantonales) du budget de la DSS+E comprend, outre la part lausannoise à la facture sociale, la contribution communale

aux dépenses de maintien à domicile (subvention à l'association pour la santé et le maintien à domicile - ALSMAD).

560 Service de la jeunesse et des loisirs

5601 Accueil d'enfants

		Budget		Crédit suppl.	
5601.301	Traitements	fr.	14'900'000.-	a) fr.	40'800.-
5601.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	989'500.-	a) fr.	2'900.-
5601.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	1'778'500.-	a) fr.	3'200.-
5601.313	Marchandises	fr.	1'000'000.-	a) fr.	3'700.-
5601.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr.	700'000.-	a) fr.	3'300.-
5601.318	Autres prestations de tiers	fr.	15'660'000.-	fr.	335'200.-
				a) fr.	22'700.-
				b) fr.	312'500.-
5601.319	Impôts, taxes et frais divers	fr.	9'000.-	a) fr.	500.-

a) Extension de l'APEMS de Montoie dans les locaux de la paroisse catholique Sainte-Thérèse.

Durant l'année scolaire 2000-2001 déjà, le problème d'une sur-occupation du collège de Montoie avait été soulevé par les enseignants.

Le constat avait été établi que toute demande d'extension de l'APEMS ne serait pas recevable par les responsables du collège, confrontés à leurs propres difficultés spatiales.

Or, lors de la rentrée scolaire 2001-2002, le nombre d'inscriptions à l'APEMS a augmenté de façon significative (de 48 enfants inscrits à 66). Face à la réalité décrite ci-dessus, le responsable de l'APEMS et le service de la jeunesse et des loisirs, en collaboration avec le secrétariat général de la DEJE, ont élaboré une solution qui permet de répondre à la demande.

C'est ainsi que, grâce à la compréhension de la paroisse catholique de Sainte-Thérèse à Montoie (sise vis-à-vis du collège), une "antenne" de l'APEMS de Montoie a pu être ouverte à fin 2001, à titre provisoire, dans les locaux de cette paroisse, pour y transférer, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, 24 enfants ayant besoin de la prestation de midi.

Cette "antenne" est dirigée par le responsable de l'APEMS, secondé par une éducatrice de la petite enfance complémentaire chargée d'animer les moments d'accueil dans les nouveaux locaux (à environ 43 %) et une aide de cuisine et de maison (à environ 21 %).

Schématiquement, la situation des enfants de cet APEMS peut être résumée comme suit :

- Année scolaire 2000-2001 : 48 enfants inscrits, présence journalière de 36 enfants (déjà très "serrés" à l'APEMS de Montoie);
- Aujourd'hui : 66 enfants inscrits, présence journalière de 48 enfants : impossible à l'APEMS de Montoie, d'où la solution proposée, 24 enfants à Montoie et 24 enfants à Sainte-Thérèse.

Cette nouvelle organisation donne toute satisfaction. Elle permet d'améliorer l'accueil offert, les enfants ayant désormais la possibilité de jouir d'espaces adaptés et d'une ambiance plus calme, dans les deux lieux.

Cette dépense sera partiellement compensée par des recettes supplémentaires de fr. 22'900.- enregistrées sous la rubrique 5601.434 "redevances et prestations facturées" correspondant aux redevances des parents.

b) La Pouponnière et l'Abri : correctif de l'exercice 2000 (rubrique 5601.318 : fr. 312'500.-)

Ce correctif s'élève à fr. 312'540.70 en faveur du CVE/UAPE privé de la Pouponnière et de l'Abri.

La "Convention entre les lieux privés subventionnés et la commune de Lausanne" prévoit que "au vu des comptes, un correctif pourra intervenir".

Dans le cas ci-dessus, le correctif est en faveur de l'association et nécessite un versement complémentaire de la Commune.

Rappelons qu'une convention entre la Ville et le CHUV assure le fonctionnement suivant quant à la prise en charge du déficit :

- enfants lausannois dont les parents travaillent au CHUV	50 % Ville - 50 % CHUV
- enfants lausannois dont les parents ne travaillent pas au CHUV	100 % Ville
- enfants non-lausannois dont les parents travaillent au CHUV	100 % CHUV

Les raisons de ce correctif sont multiples :

- augmentation du nombre d'enfants accueillis (210 à 219), donc engagement de personnel supplémentaire
- augmentation importante des remplacements non couverts par l'assurance perte de gain (6'560 heures en 1999, 10'151 heures en 2000)
- sous évaluation des charges au moment de la présentation du budget

Rappelons qu'un excédent de recettes a été enregistré dans l'exercice 2000, sur le compte 5601.436 "dédommagements de tiers" à titre de correctif sur prix des journées de l'exercice précédent, pour un montant de fr. 335'599.70.

		Budget	Crédit suppl.
5601.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 300'000.-	fr. 12'000.-

Centre de vie infantine de Bellevaux

Cassées, couvertes partiellement de corrosion, la clôture du préau ainsi que celle attenante au pavillon doivent absolument être remplacées pour des raisons de sécurité.

5800 Service des écoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'500'000.-	fr. 49'800.-

Cuisine de l'Arzillier

La cuisine de l'Arzillier prépare chaque jour 80 repas pour les maîtres et les élèves des classes vertes.

La rupture d'une conduite d'eau dans le sol au début de l'année a nécessité d'importants travaux de réfection entrepris en urgence. L'ensemble de la cuisine a été hors d'usage pendant plusieurs jours.

Au cours de ces travaux, il s'est avéré nécessaire de procéder à la dépose de la sauteuse basculante, d'une marmite fixe et d'une marmite fixe à pression. Ces trois appareils ont plus de 25 ans et ne peuvent être remplacés sans procéder à d'importantes et délicates réparations. Compte tenu de cet élément, il s'avère plus rationnel de procéder au changement de cet équipement vétuste. Le coût total de cette opération s'élève à fr. 49'800.-. Actuellement, un équipement provisoire a été prêté par une maison spécialisée afin de permettre la confection des repas.

Les frais mentionnés ci-dessus ne peuvent pas être assumés dans le cadre du budget, sans compromettre d'autres travaux d'entretien urgents des bâtiments scolaires.

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
			6000 Administration et comptabilité	6200 Office du logement	6201 Environnement et hygiène	6403 Centre social régional CSR	6600 Service des parcs et promenades	
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau		2'800				2'800
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations			33'000			33'000
	317	Déplacements, débours, dédommagements					4'000	4'000
	318	Autres prestations de tiers				17'300	59'400	76'700
	319	Impôts, taxes et frais divers					15'000	15'000
	351	Participation à des charges cantonales	6'590'200					6'590'200
	TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		6'590'200	2'800	33'000	17'300	78'400	6'721'700
TOTAL DES RECETTES								
Page du préavis			page 23	page 24	page 24	page 25	page 25	

600 Secrétariat général

6000 Administration et comptabilité

Budget

Crédit suppl.

6000.351	Participation à des charges cantonales	fr.	37'315'000.-	fr.	6'590'200.-
----------	--	-----	--------------	-----	-------------

Facture sociale

Plusieurs modifications ont été apportées en automne 2001 à la législation sociale vaudoise et plus particulièrement aux dispositions relatives aux dépenses prises en compte dans le calcul de la facture sociale ainsi qu'aux modalités de répartition de ces dépenses entre Canton et communes. Selon les prévisions de l'Etat de Vaud, le montant de la facture sociale à la charge de la Ville de Lausanne est ainsi passé de fr. 35'615'000.- à fr. 42'824'900.-, soit une augmentation de fr. 7'209'900.-.

Concernant divers régimes sociaux, la facture sociale est répartie entre la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (dépenses concernant l'enseignement spécialisé) et la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. Eu égard à cette répartition, les parts respectives des deux directions évoluent comme suit :

DSS+E

Montant budgété : fr. 32'945'000.-
 Montant corrigé : fr. 39'535'200.-
 Différence : fr. 6'590'200.-

DEJE (voir crédit supplémentaire sous rubrique 5402.351)

Montant budgété : fr. 2'670'000.-
 Montant corrigé : fr. 3'289'700.-
 Différence : fr. 619'700.-

Il convient de relever que le montant inscrit à la rubrique 6000.351 (Participation à des charges cantonales) du budget de la DSS+E comprend, outre la part lausannoise à la facture sociale, la contribution communale aux dépenses de maintien à domicile (subvention à l'association pour la santé et le maintien à domicile - ALSMAD).

620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement

6200 Office du logement

		Budget	Crédit suppl.
6200.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 6'000.-	fr. 2'800.-

En 2001, le Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement a édité à 5'000 exemplaires, un dépliant intitulé "Logements subventionnés - Où ? Quand ? Comment ?" qui permettait notamment d'informer la population lausannoise sur les conditions d'accès aux logements subventionnés.

Cette publication, de conception simple et vivante, a fait l'objet d'un communiqué de presse et a été distribuée notamment aux services communaux intéressés et aux gérances offrant des logements subventionnés. Le contenu de cette plaquette sera prochainement également accessible sur Internet.

Remportant un vif succès, une réédition doit d'ores et déjà être envisagée pour faire face à la demande et, à cette occasion, quelques corrections et améliorations y seront apportées.

6201 Environnement et hygiène

		Budget	Crédit suppl.
6201.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 10'000.-	fr. 33'000.-

Le système DOAS est composé d'un émetteur situé dans le Palais de Rumine et d'un récepteur situé dans le Tribunal de Montbenon. Il s'agit là du système principal du dispositif de suivi de la qualité de l'air.

L'alimentation du projecteur est un élément vital du système car, lorsqu'elle tombe en panne, la mesure est interrompue. Or, l'alimentation en service depuis 1998 est tombée en panne et n'est pas réparable, les normes techniques en matière de sécurité ayant changé. Elle a été donc provisoirement remplacée par l'alimentation de secours qui servait jusqu'ici uniquement à l'étalonnage du système et qui n'est pas dimensionnée pour fonctionner en continu. De ce fait, il est aujourd'hui impossible de procéder à l'étalonnage périodique qui devra être réalisé prochainement et, en cas de défaillance de l'alimentation de secours, les analyses seraient interrompues.

Les normes techniques actuelles nécessitent une nouvelle alimentation (environ fr. 20'000.-) ainsi que des modifications de l'émetteur et de la lampe de calibration (environ fr. 12'000.-). A ces montants, il faut ajouter les frais de transport en Suède des éléments à modifier (environ fr. 1'000.-).

Afin de garantir la continuité de la mesure et de permettre de procéder à l'étalonnage du système, il est sollicité l'octroi d'un crédit de fr. 33'000.- destiné au remplacement de l'alimentation principale et aux modifications nécessaires du système.

640 Service social et du travail

6403 Centre social régional CSR

		Budget	Crédit suppl.
6403.318	Autres prestations de tiers	fr. 18'000.-	fr. 17'300.-

Le service social et du travail se préoccupe de l'état de santé du personnel et particulièrement de celui du CSR. Divers éléments ont montré, statistique à l'appui, que le taux d'absentéisme est en augmentation et que selon toute vraisemblance les conditions de travail génèrent un stress important qui ne peut être traité à la légère.

Dans ces conditions, un groupe de travail, conduit par l'infirmière de santé publique et avec l'appui du médecin-conseil, a réuni certains collaborateurs du CSR aux fins d'élaborer un questionnaire d'évaluation de la qualité de vie et du bien-être professionnel.

Ce document a été présenté à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive. Cet institut par sa cellule ESOPE est à même de fournir les prestations nécessaires à l'enregistrement des réponses, à leur traitement et à l'élaboration d'un rapport final permettant d'imaginer des pistes pour l'amélioration des conditions de travail.

Le coût de l'opération ascende à fr. 17'272.- qui n'ont pas été prévus au budget.

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl.
6600.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 41'000.-	a) fr. 4'000.-
6600.318	Autres prestations de tiers	fr. 314'000.-	fr. 59'400.- a) fr. 33'000.- b) fr. 26'400.-

a) "Lausanne Jardin"

Il est prévu, dans le programme de la présente législature, de poursuivre la valorisation du patrimoine végétal, non seulement par la création de nouveaux parcs, mais également par la sensibilisation à l'art du jardin, ceci, en particulier en 2004, par une nouvelle édition de la manifestation "Lausanne Jardin" avec un concept renouvelé.

Une réflexion doit donc être menée rapidement pour permettre de lancer l'opération.

Il est donc souhaitable d'attribuer des mandats d'études parallèles (3), limités à la recherche d'un concept autour duquel la manifestation pourra s'articuler.

Un crédit supplémentaire d'un montant de fr. 37'000.- est donc nécessaire.

b) Formation

Le Service des parcs et promenades a décidé d'assurer à ses collaborateurs une formation leur permettant d'affronter les situations contenant un fort potentiel de violence auxquelles ils sont régulièrement confrontés. Il s'agit d'une "formation par les pairs" qui implique toutefois la formation préalable de moniteurs choisis parmi le personnel de terrain. La construction du projet s'est déroulée après l'établissement du budget 2002. Il importe de pouvoir le concrétiser au plus tôt compte tenu de l'augmentation sensible des comportements agressifs des usagers des espaces publics.

		Budget	Crédit suppl.
6600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 80'000.-	fr. 15'000.-

Du 11 mars au 18 mars 2002, la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a fait l'objet d'un contrôle TVA effectué sur les années 1997 à 2001.

Suite à ce contrôle, les collaborateurs de l'Administration fédérale des contributions (AFC) ont établi un décompte complémentaire s'élevant à fr. 13'384.- net plus les intérêts pour environ fr. 1'500.-.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
			7000 Secrétariat	7300 Service du marketing industriel	7401 Chauffage à distance	7600 Distribution d'électricité	
CHARGES PAR NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installation			115'000		115'000
	313	Marchandises	10'000				10'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations			80'000		80'000
	318	Autres prestations de tiers		43'600			43'600
	319	Impôts, taxes et frais divers				118'000	118'000
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS			10'000	43'600	195'000	118'000	366'600
TOTAL DES RECETTES							
Page du préavis			page 27	page 27	page 28	page 28	

700 Secrétariat général

7000 Secrétariat

Budget Crédit suppl.

7000.313	Marchandises	fr.	90'000.-	fr.	10'000.-
----------	--------------	-----	----------	-----	----------

La commission de sécurité des services industriels demande, pour des raisons de sécurité et afin d'être conforme aux normes en vigueur, que tout le personnel de réseau du gaz, y compris les dessinateurs, puisse disposer d'une veste de sécurité.

En outre, la certification ISO avec ses normes de sécurité, rend ces équipements indispensables. Les collaborateurs du service de l'électricité sont, eux, déjà équipés cette année.

Le budget 2002 ne disposant pas d'une marge suffisante pour couvrir les dépenses liées à cet engagement, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

7300 Service du marketing industriel

Budget Crédit suppl.

7300.318	Autres prestations de tiers	fr.	100'000.-	fr.	43'600.-
----------	-----------------------------	-----	-----------	-----	----------

En date du 19 octobre 2000, la Municipalité a adopté la note du service du marketing industriel relative au financement du contracting énergétique, pour l'hôtel Backpacker à Lausanne.

Il est dit entre autre que fr. 65'000.- seraient prélevés sur le budget du service du marketing industriel, rubrique 7300.318. Un montant de fr. 25'000.- devrait être prélevé en 2000 et le solde en 2001.

Toutefois, les retards dans le début des travaux ont fait que les premières factures ne sont parvenues qu'en 2001 et non pas en 2000 comme prévu initialement.

Ainsi le compte 7300.318 a présenté un solde de fr. 37'384.82 en 2000 et fr. 24'873.95 en 2001.

La facture finale du prestataire a été reçue en février 2002 et s'élève à fr. 43'601.-.

Le budget 2002 ne disposant pas d'une marge suffisante pour couvrir les dépenses liées à cet engagement, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

740 Service du gaz et du chauffage à distance

7401 Chauffage à distance

		Budget	Crédit suppl.
7401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 700'000.-	fr. 115'000.-
7401.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 4'100'000.-	fr. 80'000.-

La station de la place Centrale alimente le Sud-Ouest de la Ville en chauffage urbain. La construction de cette station date de 1994, et depuis lors, les échangeurs à plaques ont montré de graves problèmes de fiabilité.

Un échangeur a dû être mis hors service en mars 2002, suite à une fuite interne. Devant l'impossibilité du constructeur de fournir du matériel fiable, le service doit, en urgence, remplacer un de ces échangeurs par un modèle d'une conception différente afin de garantir l'approvisionnement du réseau Sud-Ouest.

760 Service de l'électricité

7600 Distribution d'électricité

		Budget	Crédit suppl.
7600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 4'300'000.-	fr. 118'000.-

Contribution des SIL au budget 2002 "Avenir"

1. Contexte général

Le Service de l'électricité (SEL), comme les autres distributeurs d'électricité de Suisse romande, apporte, via le budget « Avenir » défini ci-dessous, sa contribution aux différents organismes de la branche actifs dans la recherche, le développement, la prospective, la promotion, la formation et la communication

2. Contexte particulier

Cette contribution se monte pour le SEL à fr. 118'000.-, correspondant au 1/7 du budget 2002 dit «Avenir» d'Energie ouest suisse (eos). Les cinq autres actionnaires d'eos et eos elle-même supportent les 6/7 restants.

Ce montant de fr. 118'000.- ne figure pas dans le budget 2002 du SEL, car, dans un premier temps, les actionnaires d'eos avaient décidé de supprimer cette participation dans l'optique d'une autre manière de procéder qui aurait été plus coûteuse. Il est précisé que désormais les Forces motrices valaisannes (FMV) participent à ce budget aux côtés des autres actionnaires qui sont Romande Energie (RE), Services industriels

de Genève (SIG), Services industriels de Lausanne (SIL), Entreprises électriques fribourgeoises (EEF), Electricité neuchâteloise SA (ENSA) et *eos*.

Le SEL se doit de respecter les engagements pris. La Municipalité propose donc à votre Conseil de se prononcer favorablement sur l'octroi d'un crédit supplémentaire (première série 2002) de fr. 118'000.-.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

2. SECURITE PUBLIQUE

250 Service de secours et d'incendie

		Autorisations d'achat	Crédit suppl.
250.1462	Véhicules, machines, matériel	fr. 413'000.-	fr. 64'000.-

Remplacement d'un véhicule : fr. 42'000.-

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le Service de secours et d'incendie (SSI) collabore avec le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) pour les transports urgents d'organes en faveur de cet établissement. Dans ce cadre, la direction du CHUV a demandé qu'à l'occasion de l'achat d'un nouveau véhicule le choix se porte sur un modèle qui, doté de la traction sur les quatre roues, de la climatisation ainsi que d'un dispositif de guidage (GPS), garantisse un bon comportement sur la route et permette de transporter confortablement cinq personnes. En contrepartie, la direction du CHUV s'est engagée à prendre à sa charge la différence entre le coût du véhicule à acquérir et le prix du véhicule souhaité, qui, bien évidemment, dans ce cas de figure, serait affecté en priorité aux transports d'organes et, ensuite seulement, aux besoins ordinaires du SSI.

Le budget des autorisations d'achats pour l'année en cours prévoit un montant de fr. 32'000.- pour le remplacement du véhicule Losa 6 (de marque Peugeot, mis en circulation en 1994), par un véhicule de service de type break.

Dès lors, considérant que le coût d'un véhicule répondant aux vœux du CHUV s'élève à fr. 74'000.-l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 42'000.-, qui sera entièrement compensé par le versement de la part du CHUV d'un montant équivalent, s'avère indispensable.

Remplacement d'un véhicule : fr. 22'000.-

Le véhicule Peugeot Break 405 de l'office de la sécurité civile, dont la première mise en circulation date du 2 février 1990, n'est plus en état de circuler, en raison d'une défectuosité due à l'usure normale de la boîte à vitesses, qui a éclaté. Les frais de remise en état s'élèvent, selon le devis demandé à ce sujet, à fr. 6'284.20

S'agissant d'un véhicule de 12 ans d'âge, qui marque 119'292 km au compteur, la réparation s'avère trop onéreuse, si l'on considère qu'en y procédant, la valeur vénale dudit véhicule n'ascenderait guère qu'à environ 1'500 francs. Dès lors, il convient de remplacer ce dernier dans le meilleur délai, afin de permettre à l'office de la sécurité publique de continuer à accomplir ses missions.

Cette dépense imprévisible ne pouvant être différée, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 1^{ère} série 2002 de fr. 22'000.- s'avère nécessaire.

Le véhicule défectueux sera vendu, en l'état, pour la somme de fr. 500.- (rubrique 2501.424).

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT**6600 Service des parcs et promenades****Autorisations
d'achat****Crédit suppl.**

660.1462.1	Véhicules, machines, matériel	fr.	555'000.-	fr.	22'000.-
------------	-------------------------------	-----	-----------	------------	-----------------

Le véhicule No 1034 (Toyota Corolla - VD 153 916 - Année 1998 - 36'000 km) est immobilisé pour cause d'accident. Le dommage est total. Le coût des réparations est supérieur à la valeur vénale du véhicule.

Il est dès lors indispensable de pourvoir rapidement à son remplacement pour assurer le bon fonctionnement de l'activité du chef de secteur.

Valeur vénale du véhicule	fr.	13'200.-
Coût des réparations, sauf imprévus	fr.	14'400.-
Reprise de l'épave	fr.	2'500.-

La voiture a été démolie à l'occasion d'un sinistre impliquant plusieurs véhicules. La question de la responsabilité civile et du partage des frais est en suspens. Son règlement pourrait éventuellement donner lieu au versement d'un dédommagement à la Ville de Lausanne.

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

640 Service social et du travail

		Crédit voté	Crédit compl.
6400.506.6374	Déplacement et réaménagement du garde-meubles communal	fr. 98'900.-	fr. 13'900.-

Dans le cadre de l'aménagement du nouveau garde-meubles de Perrelet, des exigences supplémentaires en matière de défense incendie, non prévues dans l'établissement du projet, entraînent une plus-value des frais d'aménagement en partie à la charge du bailleur, à savoir, les TL lausannois et à celle du locataire, le service social et du travail.

De plus, l'aménagement définitif des cases de stockage pour le mobilier à entreposer, entraîne une modification de répartition des éléments de chauffage.

Après négociation avec les responsables des TL lausannois, il s'avère que la plus-value, à charge du locataire, initialement estimée dans une fourchette de fr. 20'000.- à fr. 40'000.-, a pu être ramenée à fr.13'910.- se répartissant de la façon suivante :

- Installation de sprinklers	:	fr. 11'400.-
- Installation chauffage	:	fr. 2'510.-

La prise en compte de ces frais, par le biais du loyer, s'avère un mauvais calcul dans la durée selon l'avis du service des gérances.

6600 Service des parcs et promenades

		Crédit voté	Crédit compl.
6600.501.4305	Parc du Désert - Restauration du parc historique et son aménagement en parc public	fr. 982'800.-	fr. 40'500.-

Lors de la restauration de ce parc historique, divers travaux supplémentaires imprévus ont été nécessaires :

1. surprises découvertes en cours de chantier :
 - nécessité de mieux résoudre l'évacuation des eaux de pluies devant la ferme, donc de construire trois sacs et de les raccorder à la canalisation existante,
 - intervention d'un tailleur de pierre pour restaurer une ancienne plaque et en fournir une nouvelle au bord du canal,
 - restauration de la fontaine au bord du canal plus importante que prévu,
 - problème de captage de la source en amont du canal,
 - restauration des portails du potager,
 - location d'un terrain pour l'installation de chantier du canal sur la parcelle voisine.
2. résolution de quelques problèmes liés à l'usage de parc public :
 - changement dans le type de clôture de sécurité posée autour du canal,
 - commande de corbeilles spéciales pour le petit parc,
 - main courante pour l'escalier dans le talus amenant au petit parc, à cause d'un problème de parcage sauvage de voitures, des clôtures en bois ont dû être posées.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2002/28 de la Municipalité, du 6 juin 2002;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2002, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Dont en recettes</i>
A. Budget de fonctionnement	fr.	fr.
Total des crédits supplémentaires	<u>11'343'700.-</u>	<u>99'900.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>86'000.-</u>	<u>500.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires	<u>54'400.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

François Pasche

Incidence sur le budget de 2002

Déficit prévu au budget de 2002		29'938'900.-
Nouveaux crédits votés		5'389'400.-
Nouveaux crédits demandés		0.-
Présent crédit	11'343'700.-	
Moins recettes	<u>- 99'900.-</u>	<u>11'243'800.-</u>
Déficit total présumé		<u>46'572'100.-</u> =====